

Toepassing van artikel 51 van het Reglement van inwendige Orde van de Gemeenteraad.  
Interpellatie van B. CHIHI, gemeenteraadslid, over de strategie ter bestrijding van onhygiënische omstandigheden in Anderlecht

B. CHIHI donne lecture du texte suivant :

B. CHIHI geeft lezing van de volgende tekst:

Le Collège est en place depuis près d'un an, le budget triennal vient d'être adopté le 6 novembre, et il nous semble légitime maintenant de faire un point sur la question de la mise en place d'une stratégie de lutte contre l'insalubrité.

Tout comme vous, Monsieur l'Echevin, nous continuons chaque semaine à être sollicités par des citoyennes et des citoyens mécontents.

Et il est maintenant nécessaire que votre vision en matière de stratégie soit présentée, tant aux Conseillers qu'aux citoyens.

1. Sur la stratégie globale

- Pouvez-vous nous indiquer si vous avez mis en place un plan stratégique concernant la lutte contre l'insalubrité ?
- Si oui, pourriez-vous nous le communiquer et nous le présenter lors d'une Commission dédiée à cet effet ? Pouvez-vous nous préciser la date de cette Commission ?
- Comment la diminution du nombre d'effectifs (diminution de minimum 16 ouvriers sous contrats « articles 60 ») va impacter la politique de lutte contre l'insalubrité ?

2. Concernant les outils de surveillance permettant de lutter contre l'insalubrité

- Où en est le déploiement des caméras et des drones dont vous avez parlé dans la presse ? Avez-vous déjà installé des caméras supplémentaires depuis votre prise de fonctions. Quel est le plan d'installation de caméras à l'horizon (2028 cfr budget triennal) ?

- Dans la presse et sur vos réseaux sociaux, vous avez évoqué élaborer des projets en matière d'intégration de l'IA pour lutter contre l'insalubrité. Quels sont ces projets ?

3. Concernant le nettoyage des rues :

- Une réévaluation de la méthode de nettoyage des rues a-t-elle été élaborée ? Si oui, pouvez-vous nous en dire plus ?

4. Concernant les « mini recyparks » :

- L'accord de majorité adopté en début d'année 2025 prévoyait un renforcement des « mini-recyparks » dans chaque quartier. Or, le jour même du vote de cet accord, nous apprenons que les « mini-recyparks » étaient suspendus. Après cette période de suspension, ils ont été rétablis mais avec plusieurs restrictions : accès limité aux seuls piétons, diminution du nombre de points et réduction de la fréquence de ces mini recyparks. Dès lors, pourriez-vous nous dresser un petit bilan ?

5. Concernant le ramassage des encombrants :

- L'accord de majorité prévoit une réhabiliter du service « Commando blanc », service chargé d'intervenir rapidement sur les dépôts clandestins. Pourriez-vous nous dire où en cette réhabilitation ?

6. Concernant les sanctions :

- L'accord de majorité prévoit de mener une réflexion sur des travaux d'intérêt général comme sanction : nettoyer, laver, dépolluer, enlever les graffitis. Où en est cette réflexion ?

7. Concernant la suppression des bulles à vêtements et à huile

Dans le PV du Collège du 19 août, il est indiqué que vous avez décidé de supprimer ces dispositifs.

Cette mesure, pour les bulles à vêtements, figurait bien dans l'accord de majorité... mais à une condition : les remplacer par des lieux de dépôt fermés et contrôlés.

Je vous pose donc trois questions simples :

- Ces locaux alternatifs seront-ils bien mis en place ?
- Quels seront leurs horaires et conditions d'accès ?
- Les citoyens pourront-ils également y déposer leur huile usagée ?

8. Concernant les ressources humaines

Quel est le niveau d'absentéisme en 2025 ? Quel est ce niveau par rapport à l'année 2024 ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Monsieur l'Echevin VANDYCK donne lecture de la réponse suivante :

Mijnheer de Schepen VANDYCK geeft lezing van het volgend antwoord:

Avant de vous livrer ma réponse, factuellement, je pense que les questions doivent être adressées au Collège et non à l'Echevin concerné.

Le service « Entretien » a effectivement dû s'adapter à la réduction de quinze agents sous contrats « Article 60 » qui n'ont pas été renouvelés. Je tiens à rappeler que cette mesure, dont je suis le premier contrarié, est l'une des nombreuses conséquences de la très mauvaise gestion de l'ancienne législature, portée notamment par les Echevins « Ecolo/Groen ». Malgré cet impact important, l'organisation du service a été revue afin de garantir la couverture de l'ensemble du territoire, avec un objectif minimal de deux passages par semaine dans chaque rue. Les responsables veillent ainsi à la rotation des agents, au contrôle des interventions et au maintien d'un niveau de propreté correct dans les huit zones. Depuis un mois, nous avons même mis en place un agent-contrôleur de la qualité dans cette optique.

Bien entendu, une présentation plus complète pourra être organisée lors d'une Commission une fois les ajustements opérationnels stabilisés et au fur et à mesure que les projets se concrétiseront, notamment suite à l'approbation du budget triennal approuvé lors du Conseil communal de ce 6 novembre 2025.

Concernant les outils de surveillance, le déploiement des caméras suit le calendrier prévu dans le budget. Et je souhaite vous rassurer en vous disant que les fausses caméras acquises sous la précédente législature prennent la porte de sortie.

D'autres installations sont programmées dès 2026. Les pistes technologiques innovantes que vous évoquez, comme l'intelligence artificielle qui permettra la détection automatisée des dépôts clandestins, ne sont pas des effets d'annonce : grâce au budget approuvé, ces projets sont bel et bien en cours de concrétisation. Je communiquerai publiquement à ce sujet dès que les premières phases seront opérationnelles.

Une réévaluation des méthodes de nettoyage a également été menée, et plusieurs ajustements organisationnels ont été intégrés. Les équipes adaptent leurs tournées en fonction des réalités du terrain afin d'assurer une couverture complète malgré la réduction d'effectifs. Je vous invite d'ailleurs à reprendre vos notes du Conseil communal d'il y a deux semaines : j'y avais précisément expliqué la réorganisation du nettoyage à Cureghem.

En matière de ramassage des encombrants et des dépôts clandestins, les priorités sont : la collecte des corbeilles publiques, l'évacuation des points « sacs balayeurs », puis le retrait des dépôts clandestins. Ceux-ci sont pris en charge sur base des signalements reçus via « FixMyStreet », les appels et e-mails des habitants, les agents communaux, la police ou d'autres services publics, et sont directement répartis vers les équipes de secteur pour une intervention rapide.

S'agissant des travaux d'intérêt général, leur mise en place relève du service « Prévention » (SEMJA) et de la fonctionnaire-sanctionnatrice, et non du service « Entretien ». Lorsque des personnes sont orientées vers des missions de propreté, nos

équipes assurent un encadrement adapté, compte tenu des contraintes techniques, des besoins en formation et des outils requis. Mais soyez rassuré, je partage l'idée que l'on peut et doit remettre les personnes au travail via ce système.

Concernant la suppression des bulles à vêtements et à huile, les prestataires concernés ont reçu les courriers recommandés et le retrait se fera conformément aux conventions, avec un délai de préavis entre 45 et 90 jours. Cette décision est motivée par les dépôts sauvages continus observés autour de ces points, ainsi qu'un manque de réactivité des prestataires. Anderlecht étant une porte d'entrée de la Région bruxelloise, et les Communes flamandes limitrophes disposant de peu de points d'apport, nos bulles se retrouvent saturées en permanence. Deux solutions structurelles sont dès lors privilégiées : la mise en place de bulles enterrées, la collaboration avec des sites privés ou semi-publics, tels que des commerces, afin de garantir un accès contrôlé. Ces lieux permettront le dépôt de textile, de verre ou d'huile usagée en fonction des horaires propres à chaque établissement.

Enfin, pour ce qui relève des ressources humaines, toutes les absences et présences sont encodées dans « ERH ». Je vous invite à vous adresser directement au département « RH » pour les informations détaillées que vous pourrez obtenir si celle-ci sont autorisées.

#### B. CHIHI :

J'avoue rester sur ma faim. Je pose des questions très précises : combien, quand ? Les réponses reçues sont « *vous verrez, je reviendrai vers vous* ». Malheureusement, cela fait plusieurs mois qu'on n'a pas de réponse. Je suis désolé Monsieur l'Echevin, mais votre réponse est extrêmement incomplète.

Monsieur l'Echevin peut-il préciser si une Commission sera bien organisée ? Je souligne aussi, parce que vous vous plaignez souvent que l'ancien Echevin « Ecolo » n'a rien fait en matière de propreté. Or, la mesure la plus impactante et la plus appréciée par tous les Anderlechtois, est la mise en place des mini-recyparks, ce dont tout le monde peut témoigner. Malheureusement, dès votre prise de fonction, vous avez détricoté ce qui a été le mieux mis en place par la précédente majorité.

Vous parlez beaucoup du nettoyage de rues, mais c'est aussi l'ancien échevin NEUZY qui a mis en place des outils informatiques permettant de monitorer le nombre de passages de balayeurs. Vous mettez beaucoup, un peu trop même, de choses négatives sur le dos de l'ancienne majorité, depuis votre arrivée. On ne veut pas vous accabler mais juste que la situation s'améliore. On ne peut pas rester dans cette situation où, à chaque fois qu'on vous pose des questions sur un sujet aussi primordial que la lutte contre l'insalubrité, on fournit des demi-réponses....

Il va falloir organiser très rapidement une Commission sur votre vision stratégique de la politique de lutte contre l'insalubrité.

Monsieur l'Echevin VANDYCK :

Cette Commission aura bien lieu, au fur et à mesure de la concrétisation des projets. J'ajoute, parce que j'entends bien que les mini-recyparks étaient quelque chose de fortement apprécié par la population anderlechtoise, qu'aujourd'hui je peux présenter une proposition qui satisfera 100% des Anderlechtois : faisons sauter le précompte immobilier, situation financière dans laquelle vous nous avez tous mis, vous avez dépensé de l'argent que vous n'aviez pas et vous en faites assumer les conséquences par les générations suivantes. Parlant des futures générations, pensez-y à deux fois avant de proposer des solutions que vous n'êtes pas en mesure de financer.

B. CHIHI :

Est-ce pour cela que le Collège a augmenté l'impôt des personnes physiques de 30% lors du premier Conseil communal de la législature ?

A un moment donné, on doit exiger la mise en place d'une Commission sur la politique de propreté car il y en a eu sur les taxes, sur les cimetières, etc, mais pas encore sur la propreté et sur la lutte contre l'insalubrité.